



**CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER**

## **Séance ordinaire du 06 octobre 2022**

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal  
N°6**

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Isabelle Bournoud

### **Ordre du Jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022
4. Communications du bureau
5. Préavis municipal 22-05 | Arrêté d'imposition 2023
6. Communications de la Municipalité
7. Retour sur l'année législative (juin 21-22) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile – GFA – SDIS Chablais)
8. Retour sur l'année législative (juin 21-22) du Conseil par le président
9. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 06 octobre 2022 à la salle communale de Corbeyrier. Le Président Monsieur Jean-Paul Henry ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

## 1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 24 conseillers.

Excusés : Vincent Hentsch ; Thierry Talon, François Métraux et Steve Dind  
Non excusés : Marie-Claude Olloz ; Thierry Richard

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**M. Jean-Paul Henry Président** en donne lecture.

**Vote      L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022

La lecture n'est pas demandée.

**Vote      Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 4. Communications du Bureau

**M. Jean-Paul Henry Président** remercie les nouveaux scrutateurs qui ont commencé leur mandat le dimanche 25 septembre 2022. Ils ont œuvré avec beaucoup de professionnalisme, tout comme les anciens scrutateurs.

Suite à la démission de M. Jean-Louis Bugnion comme délégué de la Step AERA, un nouveau délégué doit être élu.

Personne ne se propose. M. Jean-Paul Henry reporte l'élection d'un nouveau délégué au prochain conseil. Il a approché M. Vincent Hentsch qui accepterait la mission, mais il est absent ce soir.

Il manque toujours un suppléant à la commission de gestion. Personne ne souhaite se présenter.

M. Jean-Paul Henry Président et Mme Isabelle Bournoud Secrétaire ont rencontré la Municipalité en date du 3 octobre pour faire le point sur cette année de législature ainsi que pour anticiper l'organisation, le fonctionnement et la collaboration saine avec la Municipalité.

## 5. Préavis municipal 22-05 | Arrêté d'imposition 2023

### Rapport de la commission de gestion et finances

Lecture par Mme Michèle Métraux rapporteuse.

Le rapport se trouve en annexe.

### Discussion

**M. Robin Pittet** demande des explications sur le point 7, impôt sur les loyers à 0%.

**Mme Tschumi Monique Syndique** répond que c'est un point qui figure dans le rapport mais ne concerne pas la commune de Corbeyrier.

**M. Alexandre Melet** explique que le calcul sur la valeur de l'impôt sur les loyers, c'est un impôt perçu sur tous les baux à loyer qu'ils soient commerciaux ou d'habitation. Comme précisé, si c'est activé, il y a des déductions pour les loyers d'habitation pour les familles, etc. Mais dans le cas actuel c'est à 0% et ça a toujours été à 0%.

### Décision

Vu le préavis municipal 22-05, où le rapport de la commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour le point N°1 de l'arrêté d'imposition 2023,
- D'accepter de maintenir inchangés tous les autres points de cet arrêté

## 6. Communications de la Municipalité

### **Mme Monique Tschumi, Syndique**

**Mme Monique Tschumi Syndique** explique que le journal d'hiver ne paraîtra pas cette année. Mme Carrupt souhaite une pause.

Un changement de dicastère a été fait.

M. Guy Bochud a repris le dicastère des écoles et Mme Déborah Segui a repris le hangar communal et les sociétés locales.

Concernant la crise énergétique actuelle, la Municipalité a décidé de ne pas mettre de décosations électriques pour Noël. La Municipalité est en pleine étude avec La Romande Energie et d'autres entreprises afin de diminuer l'éclairage du village à moindre coût. Une somme sera mise au budget afin de moderniser cet éclairage. Le bureau municipal a été sensibilisé pour éteindre tous les appareils et ne pas les laisser en veille. Il a aussi été sensibilisé sur la consommation de papier.

**M. Jean-Louis Bugnion** demande si quelque chose peut être fait pour les WC publics qui restent toujours allumés.

**Mme Monique Tschumi Syndique** remercie M. Jean-Louis Bugnion pour cette remarque et en prend note.

**M. Robin Pittet** demande si quelque chose peut être fait sur le chauffage des bâtiments.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond que la Municipalité est très fière du bâtiment des Dents du Midi et des travaux qui ont été effectués avant cette crise. Pour le bâtiment municipal, il y a les élèves, donc il faut faire attention et pour le bâtiment de la Diligence, au Quart d'heure Vaudois, il ne fait jamais trop chaud.

**Mme Sandrine Chalet** demande si la Municipalité a pensé à informer la population sur les problématiques qui risquent d'arriver.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond que cela va être fait sous forme de tous ménages.

### **Mme Déborah Segui, Municipale**

**Mme Déborah Segui Municipale** explique que la cloche est maintenant en fonction et sonne correctement.

**M. Claude Mottier** remercie la Municipalité.

### **M. Guy Bochud, Municipal**

**M. Guy Bochud Municipal** explique que les pompiers de Corbeyrier sont passés en DPS (département de premiers secours) en début d'année. Avant ça, ils étaient en DAP (département d'appui). Ceci avait pu être fait grâce aux pompiers suffisamment nombreux. Pour être en DPS, il faut un minimum de 15 sapeurs-pompiers. Malheureusement, 3 sapeurs-pompiers souhaitent quitter l'effectif. Il faut retrouver, d'ici la fin de l'année, 3 personnes sinon les pompiers de Corbeyrier redeviendront en DAP. Ce qui signifie que si une alarme vient à être donnée, ce ne seront plus les pompiers de Corbeyrier mais ceux d'Aigle qui devront intervenir. Donc 20 min de plus avant l'arrivée des secours.

**M. Antoine Perrin** demande l'âge minimum pour s'inscrire aux pompiers.

**M. Guy Bochud Municipal** répond qu'il faut avoir 18 ans révolus.

## **M. Christian Roubaty, Municipal**

**M. Christian Roubaty Municipal** explique les différents débits d'eau de Corbeyrier.

Le débit de Pré-au-lac est normalement cinq à six fois plus élevé que le débit de l'Ovaille. Durant la sécheresse ce débit diminue fortement, par contre le débit de l'Ovaille reste presque identique.

**M. Christian Roubaty Municipal** démontre la différence grâce à la restriction d'eau. Les habitants ont été réceptifs à cette mesure.

Lors d'orage, le débit de la source Pré-au-lac augmente fortement tandis que celui de l'Ovaille monte très lentement. Mais la source de Pré-au-lac doit être déconnectée du réseau chaque fois qu'il pleut car sa turbidité (effet trouble de l'eau), qui est réglementée à 0.5 TFU, est trop élevée.

**Mme Sandrine Chalet** demande où se trouvent ces sources.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que ces 2 sources se trouvent à Luan proches l'une de l'autre.

Les sources de Corbeyrier sont très vulnérables car elles se situent dans la même zone.

Au plus bas de la sécheresse, les relevés ont atteint 89l/minute au total des captages, la consommation est de 100l /minute mais avec la différence entre le jour et la nuit, il n'y a pas eu de pénurie.

Il y a 5 ans, lors de l'installation du système de mesure des fuites, le réseau avait entre 150 à 200l/minute de perte.

Avec ces pertes, nous aurions manqué d'eau du 17 juillet au 6 septembre ; pendant 51 jours nous aurions été sans eau.

Pour le futur :

La source de Vers la Doey qui se situe en haut du village a montré, pendant cette sécheresse, une diminution de débit peu élevée. Elle alimente uniquement les fontaines. Elle n'est pas connectée au réseau, donc elle n'est pas traitée. Cette eau est mesurée et suivie depuis plus d'une année. Elle est de bonne qualité, un peu plus calcaire que l'autre. Mais la qualité biologique et chimique est bonne. Elle serait consommable. Dans l'état actuel, elle ne suffit pas à alimenter notre village. Mais il existe un potentiel élevé. Elle a l'avantage de se situer en haut du village, un pompage vers le réservoir des Fontanelles est possible.

L'état des captages de la source de Vers la Doey est catastrophique (conduites obstruées etc.). Des travaux de sondages sont planifiés.

Le futur des sources de Luan :

La source de Pré-au-Lac qui est trop superficielle, devrait être améliorée. Il y a sûrement plus d'eau mais plus en profondeur. Les captages sont trop proches du sol. Il faudrait faire une étude.

Aucun chantier ne sera entrepris à la source de Pré-au-Lac, avant de savoir si la source de la Doey peut fournir assez d'eau.

Une autre possibilité est de pomper l'eau depuis les sources d'Yvorne.

**Mme Sandrine Chalet** demande si dans le cas de ces études, le Canton fait aussi des études sur l'impact potentiel de ces sécheresses sur les nappes phréatiques et sur les potentiels risques que le terrain bouge.

**M. Christian Roubaty Municipal** répond que le canton approche la Municipalité surtout pour édicter les règles et dire ce qui ne doit pas être fait. Il n'est pas présent lors de soucis.

Yvorne est propriétaire de la majorité des captages sur le territoire de Corbeyrier.

Dans les années 40, il y a eu des négociations et la commune de Corbeyrier a vendu des droits sur beaucoup de captages à Luan pour une somme de 5'000.-. A savoir qu'à la même période, la commune de Leysin a négocié avec les Ormonts pour des sources et a payé 500'000.-.

La Commune de Corbeyrier n'utilise pas les nappes phréatiques.

**M. Alexandre Melet** tient à remercier M. Roubaty pour son suivi.

**M. Christian Roubaty Municipal** informe que Luca a terminé sa formation et a obtenu son diplôme de fontainier ce qui apporte une grande compétence à la commune.

**M. Jean-Paul Henry Président** tient à souligner le suivi et l'anticipation de M. Roubaty, ainsi que le respect de la population suite à la restriction d'eau.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que l'anticipation a pu être faite grâce aux instruments de mesures.

Chantier du chemin du Bugnon :

Ces travaux sont divisés par secteurs, depuis le secteur N°3 le chemin du Bugnon est fermé.

Une route provisoire sera mise en place.

Pour le secteur N°4 les garages de M. Mottier ne seront plus accessibles.

Pour le secteur N°5, il y a une partie très compliquée. Il faudra peut-être faire les travaux de nuit, car il faut garder 3m pour la circulation du car ou des camions.

La Romande Energie et Swisscom se sont greffés suite à un communiqué de la commune les informant qu'aucun chantier ne sera autorisé dans les 5 prochaines années sur ce tronçon. Cela a provoqué un retard d'environ 1 semaine.

**M. Jean-Paul Henry Président** demande s'il y a un changement budgétaire par rapport au préavis.

**M. Christian Roubaty Municipal** répond que pour l'instant il est trop tôt pour pouvoir le dire. Une inquiétude est en suspens pour la conduite d'eau qui initialement, devait être faite par M. Gigandet et qui a été finalement confiée à l'entreprise Piguet. Les tarifs de cette entreprise sont plus élevés que ceux de M. Gigandet.

En contrepartie, vu que Swisscom et la Romande Energie ont profité des travaux, une partie du coût des fouilles sera à leur charge.

Il y a aussi une participation de l'ECA pour la pose d'une borne hydrante qui sera installée devant chez Mme Mudry.

**M. Robin Pittet** demande si un réservoir plus grand pourrait être un plus en cas de sécheresse.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que pour l'instant le réservoir du Molard doit être démonté car il n'est plus aux normes.

Et les réservoirs des Fontanelles devront être refaits. Mais ceci représente une grosse somme d'argent. Les réservoirs d'eau sont réservés en cas d'incendie. Il est strictement interdit d'utiliser cette réserve pour alimenter le village.

De plus, la commune ne peut pas avoir plus de réserve car l'eau ne doit pas stagner plus de 72 heures.

### **Mme Christine Christen, Municipale**

Aucune remarque

**Mme Déborah Segui Municipale** indique qu'un apéro sera offert par la Municipalité à la fin de la séance.

**M. Jean-Paul Henry Président** remercie la Municipalité pour ses communications.

## 7. Retour sur l'année législative (juin 21-22) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile - GFA – SDIS Chablais)

Step AERA : Le rapport de M. Jean-Louis Bugnion se trouve en annexe.

**M. Christian Roubaty Municipal** ajoute que les travaux commenceront en 2023, la fin des travaux est prévue pour 2027. La STEP complète se fait par étapes. En 2025, les communes d'Yvorne et de Corbeyrier seront déjà reliées à la STEP d'Aigle.

Protection Civile : Le rapport est reporté à la prochaine séance.

GFA : Le rapport de M. Marc Tauxe se trouve en annexe.

SDIS Chablais : Le rapport de Mme Alexia Tauxe se trouve en annexe.

## 8. Retour sur l'année législative (juin 21-22) du Conseil par le président

Le rapport de M. Jean-Paul Henry Président se trouve en annexe.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond aux différentes questions :

Pour le préavis des dangers naturels au Plan du Melley, l'étude a été finalisée. Une rencontre aura lieu le lundi 10 octobre 2022.

Pour le lance-mines, il a fallu faire un changement d'affectation. A bout touchant pour aller chez la notaire, Armasuisse ne souhaite plus le donner car il en aurait peut-être besoin. Pour l'instant la Municipalité et Armasuisse sont en discussion.

Pour les lisières de forêt, le préavis sera soumis pour la séance du mois de décembre 2022.

21h36 arrivée de M. Thierry Richard (son assermentation est reportée à la prochaine séance).

## 9. Divers et propositions individuelles

**M. Jean-Louis Bugnion** demande des informations sur la barrière à Luan.

**Mme Christine Christen Municipale** répond qu'après de longues discussions, la barrière ne sera pas remise cet hiver.

**M. Jean-Louis Bugnion** demande si le panneau sera changé.

**Mme Christine Christen Municipale** répond que les panneaux vont être changés.

**M. Claude Mottier** explique qu'il faut indiquer que des chutes de pierres sont possibles.

**Mme Christine Christen Municipale** répond que la Municipalité a dû se renseigner sur sa responsabilité en cas d'accident.

**M. Julien Suter** évoque le sujet de la parcelle 879, parcelle qui se situe au-dessus du restaurant de Luan. Il y a un bâtiment qui est loué par l'association ALIBABA. Lors d'un passage devant cet endroit, il y a environ 1 mois, il a pu constater que beaucoup de détritus se trouvaient autour du bâtiment et en contre-bas. Est-ce que cela est du ressort de la Municipalité ? Et est-il possible de faire quelque chose pour qu'ils entretiennent mieux ce lieu ?

**Christian Roubaty Municipal** répond que le chalet d'alpage de Luan appartient à la commune. Le chalet des Mandrays appartient au canton. Au niveau de l'ordre et de la propriété, il y a eu une nette amélioration. Il y a eu plusieurs personnes qui se sont succédé pour gérer ce chalet. Quatre à cinq courriers au sujet de l'ordre ont déjà été envoyés. M. Christian Roubaty monte environ 15 fois par année et reste en contact avec eux. Normalement, c'est assez en ordre.

Par contre, quelqu'un est monté début août et a fait une remarque au berger qui tient l'alpage de Luan. Cette personne s'est présentée comme membre des autorités communales. Le berger a réagi auprès de M. Christian Roubaty. Les bergers qui tiennent ces chalets d'alpage aident énormément la commune. Un exemple, lors d'orages, le chemin d'accès entre Plan Falcon et les Mandrays était régulièrement détruit, cela coûtait entre 7'000.- et 15'000.- à chaque fois. Ces dernières années, M. Grillon et ses jeunes prennent des pelles et des pioches et réparent eux-mêmes le chemin, après l'orage.

Il faut faire attention, quand on va faire des remarques, qui peuvent être ressenties comme des dires des autorités, car le berger était très affecté et il était prêt à quitter son poste. M. Christian Roubaty Municipal est responsable des alpages et n'a pas envie de monter s'occuper des vaches.

**M. Julien Suter** tient à s'excuser s'il y a eu malentendu sur sa présentation.

**M. Marc Tauxe** informe que le miroir qui se trouve en descendant vers les Pierres lisses est sale ou endommagé et qu'on ne voit plus rien dedans.

**Mme Christine Christen Municipale** répond qu'un nouveau miroir est commandé.

**M. Robin Pittet** informe que son projet parascolaire a été avorté pour cause de normes très compliquées. A la place, une structure d'école à la maison aura lieu. Elle concerne des élèves à partir de la 5<sup>ème</sup> année jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année, afin de ne pas empiéter sur l'école de Corbeyrier. Ceci n'est pas une école mais des parents qui font l'école à la maison.

**M. Jean-Louis Bugnion** demande s'il est possible de connaître le pourcentage de personnes qui ne paient pas d'impôt à Corbeyrier.

**M. Monique Tschumi Syndique** répond qu'elle va se renseigner.

**M. Jean-Paul Henry Président**

Prochaines séances : le jeudi 8 décembre 2022  
le jeudi 23 mars 2023  
le vendredi 16 juin 2023

**M. Jean-Paul Henry Président** lève la séance à 21h56.

**Pour le Conseil Communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence



Isabelle Bournoud  
Secrétariat

